



J'entretiens mon trottoir !



BALAYAGE

sans modération



DÉSHERBAGE

sans pesticides



DÉMOUSSAGE

sans produits chimiques

Merci pour votre participation à l'effort collectif et écocitoyen !

« Les propriétaires et les occupants d'un immeuble bâti ou non sont tenus d'assurer, dans le cadre de leurs obligations respectives, un entretien satisfaisant ... de leurs abords... »

Règlement sanitaire départemental, Haute-Savoie, art.32